Image not found or type unknown

Vente à distance

Par **coco59**, le **30/10/2015** à **11:50**

Bonjour,

Voilà j'ai besoin d'aide, ma fille est inscrite à xxxxxx, mais voilà je n'ai plus les moyens de payer la formation car je suis en congé parental et que je vie seule avec mes 4 enfants donc ma priorité c'est pouvoir vivre, j'ai envoyé un recommandé expliquant la situation avec l'alinéa 2 de l'article L444-8, mais ne veulent rien savoir me demande de payer l'intégralité de la formation et je ne peux pas, Mme xxxxxx de la société de recouvrement xxxxxx m'a même menacé par téléphone et j'ai reçu 2 lettre simple ainsi que des mails que dois-je faire? je ne sais plus quoi faire,je me suis renseigner sur internet, je ne suis pas la seule à avoir eu ce problème [smile17] Dois-je les répondre ? [smile33]
Merci pour vos réponsent

Par **Lag0**, le **30/10/2015** à **11:58**

Bonjour,
[citation]expliquant la situation avec l'alinéa 2 de l'article L444-8,[/citation]
Article L444-8 de quoi ? Du code de l'éducation peut-être ?

Vous pensez donc pouvoir résilier pour force majeure ?

Mais d'après votre description, votre cas n'est pas un cas de force majeure, surtout si votre situation n'a pas évolué depuis la signature du contrat.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés